



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral de la justice OFJ
Domaine de direction Droit pénal
Unité Exécution des peines et mesures

État au 13 juin 2014

Brève information sur les projets pilotes en cours et achevés

dans le domaine de l'exécution des peines
et mesures en Suisse

Table des matières

I. Remarques préliminaires	4
II. Bases légales	4
III. Projets pilotes en cours	5
1. Adultes	5
1.1 MIPS – Indicateurs pronostiques et thérapeutiques permettant de mesurer le risque de récidive chez les délinquants pédophiles	5
1.2 FPE – Nouveaux programmes d'intervention et concepts d'évaluation psychothérapeutiques dans le domaine de l'exécution des peines en Suisse	6
2. Enfants, adolescents et jeunes adultes	6
2.1 Pédagogie du traumatisme	6
2.2 ThePaS – Efficacité du programme thérapeutique standardisé appliqué aux jeunes délinquants sexuels	7
IV. Projets pilotes achevés	8
1. Adultes	8
1.1 ROS – Exécution des sanctions orientée vers les risques	8
1.2 Validation du processus d'analyse criminologique développé dans les établissements vaudois d'exécution des peines	9
1.3 Programmes d'apprentissage en tant que nouvelle méthode d'intervention dans le cadre de la justice pénale	10
1.4 Éléments fondant le pronostic sur le déroulement de la thérapie et la récidive des auteurs d'actes de violence et d'infractions d'ordre sexuel	12
1.5 Surveillance électronique (Electronic Monitoring; EM) dans les cantons de BS/BL/BE et VD/GE/TI	13
1.6 Intériorisation du délit et réparation des torts (TaWi) – Modèle bernois	14
1.7 Travail d'intérêt général Zurich II	15
1.8 Semi-détention jusqu'à 12 mois à Winterthour	16
1.9 Progression dans le travail	17
1.10 DINGI	17
1.11 Programme complémentaire pour détenus faibles	18
1.12 Essai d'un nouveau concept d'exécution	18
1.13 Travail d'intérêt général dans le canton de Vaud	19
1.14 Travail d'intérêt général dans le canton de Lucerne	19
1.15 Travail d'intérêt général pour chômeurs sociaux dans le canton de Zurich	20
1.16 Travail d'intérêt général dans le canton de Berne	21
1.17 La Pâquerette	21
1.18 Le Tram	22
2. Enfants, adolescents et jeunes adultes	22
2.1 MAZ. – Recherche-pilote pour l'évaluation et l'atteinte d'objectifs dans le cadre de mesures de placement	22
2.2 Programme de prise en charge des adolescents auteurs d'abus sexuels dans un groupe de parole à visée thérapeutique	23
2.3 BEO-Sirius	24

2.4	Formation orientée sur l'environnement pour des adolescentes sans travail.....	25
2.5	Rimeille F.M.....	26
2.6	Intégration d'enfants d'institution en difficulté scolaire (médiateur scolaire).....	26
2.7	Station pédago-thérapeutique pilote	27
2.8	START AGAIN.....	28
2.9	Section pour adolescents toxicomanes dans l'exécution des mesures	28
2.10	Réparation du dommage causé à la victime par des délinquants mineurs	29
2.11	Rötelstrasse.....	30
2.12	TREK.....	30

I. Remarques préliminaires

L'un des principaux objectifs de l'exécution des peines consiste à empêcher que de nouvelles infractions soient commises par des personnes condamnées. La prévention efficace de la récidive et la réinsertion sociale durable font parties des missions confiées aux autorités compétentes. En outre, l'exécution des peines doit répondre à d'autres exigences: En particuliers, les droits fondamentaux des personnes détenues doivent être respectés, les effets secondaires indésirables de la privation de liberté évités et l'investissement financier doit être aussi efficace que possible. A cela s'ajoute les questions importantes concernant l'efficacité des diverses conditions d'exécution et des interventions. Cela nécessite des connaissances spécialisées sur ce qui fonctionne le mieux, chez qui et dans quelles circonstances. Les responsables de l'exécution des peines et mesures sont amenés à examiner des concepts, des moyens et des méthodes complémentaires ou plus pertinents. Il peut s'agir par exemple de formes alternatives d'exécution, d'instruments pour optimiser l'engagement des ressources, de concepts de soins et de traitement spécifiques, de modèles de travail interdisciplinaires et inter-organisationnels ou d'objectifs secondaires dignes d'intérêt tels que la réconciliation entre les victimes et les auteurs.

II. Bases légales

Dans la loi fédérale sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; [RS 341](#)), le législateur a habilité le Département fédéral de justice et police à subventionner le développement, l'expérimentation et l'évaluation de nouvelles méthodes et conceptions dans le domaine de l'exécution des peines et mesures, ainsi que dans l'aide à la jeunesse en milieu institutionnel. La subvention se monte au maximum à 80 % des coûts reconnus et la durée des projets pilotes est limitée à cinq ans. Les conditions auxquelles les projets pilotes peuvent être subventionnés sont précisées dans l'ordonnance y relative (OPPM; [RS 341.1](#)) et dans l'aide-mémoire de l'Office fédéral de la justice (OFJ). Les projets pilotes, au sens légal, sont innovants, pertinents en matière de politique d'exécution, criminelle ou sociale et reproductibles dans d'autres régions, institutions ou groupes cibles. L'évaluation systématique et scientifique des projets pilotes doit fournir des enseignements fondés pour déterminer la direction à prendre à l'avenir.

III. Projets pilotes en cours

1. Adultes

1.1 MIPS – Indicateurs pronostiques et thérapeutiques permettant de mesurer le risque de récidive chez les délinquants pédophiles

Clinique de psychiatrie légale, Bâle

- Concept: Les pronostics de récidive chez les délinquants sexuels se fondent souvent sur des indications et des évaluations subjectives qui peuvent dans certains cas entraîner des erreurs de jugement lourdes de conséquences. La méthode MIPS vise à identifier des indicateurs si possible objectifs des prédispositions pédophiles. Elle se concentre sur une question jusqu'ici irrésolue: quels paramètres doit-on mesurer pour obtenir un pronostic légal et comment?
- Les personnes cibles sont des délinquants sexuels qui, soit ont commis un acte d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187 CP), soit ont consommé de la pornographie infantile (art. 197, al. 3 et 3^{bis} CP). Deux groupes de délinquants et un groupe de contrôle de 20 membres chacun sont soumis à un examen complet. Les caractéristiques cognitives, physiologiques et comportementales des sujets sont définies à l'aide de procédures cliniques, de procédés d'imagerie et de calculs de probabilités. L'emploi de processus virtuels en vue de mesurer des paramètres biologiques que le sujet ne peut influencer volontairement est particulièrement innovant.
- L'évaluation des données pluridimensionnelles obtenues permet de vérifier si les différences attendues entre les groupes peuvent être constatées empiriquement et de montrer quelles méthodes, seules ou en combinaison avec d'autres, permettent de distinguer au mieux les groupes de délinquants du groupe de contrôle.
- Cette méthode devrait permettre de mettre au point des bases de diagnostic, d'évaluation du risque et de traitement plus nuancées et plus fiables. Il devrait en conséquence être possible de motiver plus objectivement les décisions relatives à l'exécution des peines et d'employer les moyens financiers de manière plus ciblée. On pourrait de plus éviter des restrictions inutiles résultant de pronostics de risque erronés.
- Durée: du 1.8.2012 au 31.12.2014
- Projet: PD Dr. med. Marc Graf, Direktor Forensisch-Psychiatrische Klinik, Universitäre Psychiatrische Kliniken Basel
- Evaluation: Dr. phil. Marlon O. Pflüger, Leitender Psychologe Forensik, Forensisch-Psychiatrische Klinik, Basel (Forschungsleiter)
PD Dr. med. Elmar Habermeyer, Direktor Klinik für Forensische Psychiatrie, Psychiatrische Universitätsklinik Zürich (Peer-Review)

1.2 FPE – Nouveaux programmes d'intervention et concepts d'évaluation psychothérapeutiques dans le domaine de l'exécution des peines en Suisse

Service de psychiatrie légale de l'Université de Berne

- Concept:** Le service de psychiatrie légale de l'Université de Berne lance deux nouveaux programmes de thérapie de groupe pour les personnes condamnées à une peine en établissement ou hors établissement, qui viendront s'ajouter aux thérapies individuelles. Le 1^{er} programme, «Reasoning and Rehabilitation Program» R&R, est doublé d'une version courte plus développée, R&R2, pour les auteurs d'infractions violentes. Le 2^e programme, «Anti-Sexuelle-Aggressivitäts-Training» ASAT®, avec sa version adaptée et développée ASAT@Suisse, est un programme d'apprentissage et d'entraînement basé sur la systématisation et la confrontation et tenant compte des processus psychodynamiques; il vise les adultes de sexe masculin auteurs d'infractions sexuelles et ayant un problème d'agressivité.
- Le projet pilote englobe, outre la traduction de ces programmes en allemand et en français, l'évaluation systématique des mesures. D'une part, il s'agit d'examiner leur efficacité, leur efficience, leur utilité et leur degré d'acceptation. D'autre part, l'analyse portera sur les rapports entre les facteurs causals liés à la personne et à la situation, les variables de l'intervention et la qualité du résultat, afin d'en déduire des indicateurs différentiels. L'objectif est d'apporter des éléments de réponse à la question complexe suivante: quelles formes spécifiques de traitement ont des effets sur quelles personnes et dans quelles conditions?
- On vise un échantillon de 563 sujets, répartis en groupes expérimentaux et en groupes de contrôle, selon les catégories «en détention» (371 personnes) et «en liberté» (192 personnes). Les thérapies ont lieu, au choix, en allemand ou en français.
- Durée:** du 1.1.2010 au 31.3.2015
- Projet:** Dr. med. Dipl.-Psych. Dorothee Klecha, interimistische Chefärztin, Forensisch-Psychiatrischer Dienst der Universität Bern
- Évaluation:** Prof. Dr. rer. medic. Dr. phil. habil. Martin Pepper, Leiter Bereich Forschung und Entwicklung, Forensisch-Psychiatrischer Dienst der Universität Bern

2. *Enfants, adolescents et jeunes adultes*

2.1 **Pédagogie du traumatisme**

Clinique de psychiatrie infantile et juvénile, Bâle

- Concept:** De nombreux enfants et adolescents placés dans des établissements d'éducation pour y suivre un traitement institutionnel ont développé des schémas relationnels et des stratégies de survie spécifiques suite à des expériences traumatisantes. Il arrive que le personnel pédagogique soit de ce fait confronté à ses limites, tant sur le plan professionnel que sur le plan émotionnel. Dans ce contexte où les liens entre traumatismes interpersonnels à répétition et interruptions de séjour en établissement d'éducation sont prouvés, il peut être intéressant de recourir à la pédagogie

sociale. Le concept de pédagogie du traumatisme réunit les connaissances issues de la psychotraumatologie, de la recherche sur la résilience et de la pédagogie sociale. La nouveauté réside dans la logique intégrative, qui prend en compte tous les protagonistes, processus, structures, moyens et méthodes.

Le projet-pilote vise à former et à structurer selon les principes de la pédagogie du traumatisme cinq groupes de vie à partir de plusieurs établissements reconnus par l'OFJ en Suisse alémanique. Dans le cadre du lancement du projet, la direction des établissements et les équipes en charge des groupes de vie participent à plusieurs formations étalées dans le temps. Le groupe de projet suit ensuite de près la mise en œuvre pratique au sein des établissements.

L'évaluation scientifique vise à déterminer si la pédagogie du traumatisme répond mieux aux besoins des jeunes pensionnaires que d'autres concepts de pédagogie sociale et si oui, à quelles conditions. Elle permet d'observer les changements d'attitude des pensionnaires et des collaborateurs au fil de l'application de la pédagogie. Elle contrôle en outre le processus de mise en œuvre. Le groupe de contrôle est constitué de dix groupes de vie qui ne bénéficient pas de l'approche "pédagogie du traumatisme". L'étude se fonde sur des méthodes de recherche et d'évaluation qualitatives et quantitatives; elle est de type longitudinal.

Durée: du 1.3.2012 au 31.8.2016

Projet: Dr. biol.-hum. Dipl. Psych. Marc Schmid, Leitender Psychologe Forschung, Kinder- und Jugendpsychiatrische Klinik, Universitäre Psychiatrische Kliniken Basel

Evaluation: Prof. Dr. med. Jörg M. Fegert, Ärztlicher Direktor der Klinik für Kinder- und Jugendpsychiatrie/Psychotherapie, Universitätsklinikum Ulm (Deutschland)

2.2 ThePaS – Efficacité du programme thérapeutique standardisé appliqué aux jeunes délinquants sexuels

Centre de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Université de Zurich, Service de psychiatrie légale (FKJF)

Concept: ThePaS, développé par le FKJF, est un programme d'intervention structuré, multimodal, relevant de la thérapie comportementale cognitive et de la pédagogie sexuelle, et s'adressant aux jeunes. Le traitement, spécifique à l'infraction commise, est ordonné en tant que mesure hors établissement, soit à titre individuel, soit en groupe. Il s'adresse aux mineurs qui sont en instance de procès devant le procureur des mineurs ou qui ont été condamnés pour infraction contre l'intégrité sexuelle. On mesurera trois fois, à des intervalles déterminés, les effets du traitement sur les jeunes qui seront adressés au FKJF ou au service de consultation externe de la clinique de psychiatrie légale des Cliniques universitaires de psychiatrie de Bâle durant les trois ans de la période de recrutement. L'échantillon visé est de 80 sujets, qui se partageront pour moitié entre le groupe expérimental et le groupe de contrôle.

L'évaluation permettra d'étudier scientifiquement, pour la première fois, l'efficacité, la nécessité et la proportionnalité de ce programme thérapeutique, en réponse à l'exigence d'un contrôle des résultats appliqué

aux mesures du droit pénal des mineurs. L'acquisition de connaissances suffisamment fondées, l'élaboration d'un manuel thérapeutique et le développement d'un ensemble plus complet d'instruments de travail permettront l'application standardisée à large échelle de la thérapie dans d'autres cantons.

Durée: du 1.4.2011 au 1.9.2016

Projet: Dr. med. Cornelia Bessler, Chefärztin der Kinder- und Jugendforensik, Zentrum für Kinder- und Jugendpsychiatrie der Universität Zürich

Évaluation: Dr. phil. Marcel Aebi, Leiter der Abteilung Forschung, Kinder- und Jugendforensik, Zentrum für Kinder- und Jugendpsychiatrie der Universität Zürich

Prof. Dr. phil. Jérôme Endrass, Stv. Leiter des Psychiatrisch-Psychologischen Dienstes, Amt für Justizvollzug des Kantons Zürich (Peer-Review)

IV. Projets pilotes achevés

1. Adultes

1.1 ROS – Exécution des sanctions orientée vers les risques

Direction de l'exécution des peines et mesures du canton de Zurich, services de probation et d'exécution

Concept: Le modèle de travail ROS doit développer, mettre en œuvre et évaluer un concept standardisé, orienté vers les processus professionnels, visant la prévention de la récidive et l'intégration sociale des délinquants. Afin de tirer des conclusions scientifiques sur le traitement des délinquants, utiles dans la réalité de l'exécution des peines, les caractéristiques pertinentes de ceux-ci doivent systématiquement être prises en compte et les interactions globales doivent être professionnalisées. Le projet pilote examine si et dans quelles conditions il est possible d'intégrer les cantons, les organisations et les disciplines impliquées dans ce domaine dans un processus de travail divisé et structuré et s'il est possible de mettre à disposition des outils de travail appropriés. En plus du canton de Zurich, les cantons de St-Gall et de Thurgovie, membres du Concordat de la Suisse orientale, ainsi que le canton de Lucerne, membre du Concordat de la Suisse centrale et du Nord Ouest sont impliqués dans le projet pilote. L'expertise scientifique du projet pilote est garantie par une évaluation du processus et des résultats.

Evaluation du processus: Sur la base des expériences professionnelles, organisationnelles et du processus d'implémentation inter-cantonal dans l'exécution judiciaire, découlent des facteurs de succès transposables au sens d'une «bonne pratique» et des recommandations pour la poursuite du développement du modèle de travail.

Evaluation des résultats: La qualité scientifique de l'outil de sélection de cas Fall-Screening-Tool (FaST), utilisé au tout début de l'opération de triage, ainsi que la liste de contrôle du suivi thérapie (ambulatoire) doivent être examinés. En outre, l'efficacité des principes de ROS pour la récidive doit être analysée. Dans le cadre du projet pilote on enregistre donc 600 cas

	constituant le taux de base de récidive avant l'introduction de ROS. Après une période d'observation de plusieurs années, il sera comparé avec un groupe constitué après l'introduction de ROS.
Durée:	du 1.5.2010 au 31.5.2014
Projet:	Hans-Jörg Patzen, Leiter Bewährungs- und Vollzugsdienste, Amt für Justizvollzug des Kantons Zürich
Évaluation:	Dr. rer. publ. lic. phil. Regula Ruffin, socialdesign ag, Bern (Prozessevaluation) Prof. Dr. iur. Christian Schwarzenegger, Lehrstuhl für Strafrecht, Strafprozessrecht und Kriminologie, Rechtswissenschaftliches Institut der Universität Zürich (Ergebnisevaluation)
Résultats:	Au travers d'un processus de travail structuré, divisé et basé sur des instruments, on est parvenu à transférer dans la pratique des connaissances pertinentes sur l'évaluation du risque, la prévention de la récidive et l'intégration sociale. Le modèle de travail ROS a été mis en œuvre avec succès dans les cantons de Zurich, Saint-Gall, Thurgovie et Lucerne. Les résultats de l'évaluation confirment que le modèle de travail ROS est un processus utile et transposable avec des instruments de travail pertinents et pragmatiques. Parmi les points forts identifiés on retrouve la première estimation du risque de tous les délinquants au début de l'exécution, le développement d'une compréhension commune du cas pour toutes les personnes impliquées dans l'exécution de la peine, la coordination de leurs interactions en termes de prévention de la récidive et de réinsertion sociale, ainsi que l'examen régulier de l'évolution qui sert de base décisionnelle pour la planification future. ROS contribue de manière significative à la clarification des tâches, des responsabilités et des compétences des professionnels et organisations de l'exécution des peines. Des standards professionnels entraînent une terminologie commune, une sensibilisation aux caractéristiques du risque et stimulent une vision partagée du travail. Le concept global cohérent fournit une base importante, innovante et transposable pour l'amélioration de la coopération professionnelle, organisationnelle et intercantonale dans l'exécution judiciaire. Le taux de base de récidive avant l'introduction de ROS est défini. Après une période de suivi pluriannuelle, l'efficacité du concept global en matière de prévention de la récidive peut être évaluée. Pour cela, les bases nécessaires ont été créées dans le projet pilote. Le rapport final se termine par une série de recommandations relatives à la transposabilité. Parmi les principales conclusions on relève que ROS ne peut pas être introduit partiellement. Le point fort de ce concept intégratif est basé sur une mise en œuvre complète.

1.2 Validation du processus d'analyse criminologique développé dans les établissements vaudois d'exécution des peines

Canton de Vaud, Département de l'intérieur, Service pénitentiaire

Concept:	L'analyse criminologique se réfère aux détenus des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) qui ont porté gravement atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'autrui au sens de l'article 64 alinéa 1 du Code pénal. L'objectif de cette analyse consiste à évaluer le risque de récidive et la dangerosité comme pré-requis nécessaires à un traitement adéquat dans le
----------	--

cadre du plan d'exécution individuel. Le canton de Vaud applique depuis quelques années une combinaison de méthodes cliniques et actuarielles. Le projet pilote devrait prévoir dans une première phase, et en étroite collaboration avec les autorités d'exécution des peines, de recueillir systématiquement les données relatives à la méthode utilisée à ce jour, de les analyser, puis de les illustrer au moyen d'un arbre décisionnel amélioré. La deuxième phase il devrait se rapporter à l'expérimentation dudit procédé formalisé et à son évaluation scientifique en matière de fiabilité, efficacité et efficacité. L'établissement d'un arbre décisionnel consolidé doit garantir la saisie systématique des variables déterminantes et leur interprétation rigoureuse afin que des bases décisionnelles significatives puissent étayer, dans le cadre de l'échantillon, l'établissement d'un plan d'exécution efficace. La recherche comprend le dépouillement des analyses criminologiques effectuées depuis 2003 ainsi que de celles résultant de l'évaluation par cinq différents chargés d'évaluation de chacun des 20 détenus (échantillon). Il s'agit ensuite d'analyser leurs appréciations au moyen de méthodes de recherche qualitatives et d'interpréter les résultats avec l'ensemble des acteurs impliqués. Les connaissances qui en découlent aboutissent à l'établissement d'un manuel de bonnes pratiques, lequel décrit les facteurs de succès transmissibles dans l'exécution des peines et mesures.

Durée:	du 1.7.2011 au 30.4.2014, achèvement prématuré durant la première phase
Projet:	Sylvie Bula, Cheffe du Service pénitentiaire vaudois (SPEN), Penthalez
Évaluation:	Prof. Dr. Marcelo F. Aebi, Vice-directeur de l'Ecole des sciences criminelles, Institut de criminologie et de droit pénal, Lausanne
Résultats:	En raison de changements de personnel et de l'absence d'approbation des budgets, le projet pilote n'a pas pu se réaliser tel que prévu. Les éléments suivants de la première phase ont néanmoins pu être réalisés dans le cadre de l'évaluation scientifique: Analyse descriptive des plans d'exécution de peines et de mesures disponibles, recherches dans la littérature pour évaluer les instruments utilisés et enquête auprès des acteurs concernés. Les conclusions des évaluateurs sont divisées laconiquement en forces, faiblesses, opportunités et menaces de la pratique actuelle qui conduisent à des recommandations concrètes. Il s'agit notamment de l'amélioration de la formation des évaluateurs, de la démarche d'objectiver les processus, de la structure organisationnelle, de la documentation des résultats, ainsi que de la communication entre les acteurs concernés. Les recommandations et les perspectives de développement sont citées dans le rapport final du SPEN.
Rapports:	Bula S. & Brossard R. (2014): Rapport final du Service Pénitentiaire (SPEN) Volet P. & Aebi M. F. (2013): Rapport final sur la partie évaluation

1.3 Programmes d'apprentissage en tant que nouvelle méthode d'intervention dans le cadre de la justice pénale

Services de probation et d'exécution du canton de Zurich

Concept:	La question au coeur du projet était celle de savoir si des groupes d'entraînement d'orientation cognitivo-comportementale centrés sur le délit peuvent être institués dans le cadre de l'exécution des peines zurichoises. Pour le service de la probation, cette façon de travailler orientée sur le délit
----------	--

est nouvelle puisque l'accent est mis non plus sur les mesures favorisant la réinsertion sociale mais sur le recensement ciblé et l'élaboration de facteurs de risque et d'interventions qui réduisent le risque de récidive. Les programmes, qui doivent être appliqués aussi rapidement que possible et qui visent spécifiquement certains groupes de clients, certaines infractions et certaines problématiques, prétendent modifier l'attitude et le comportement des délinquants pour faire baisser le taux de récidive et favoriser une intégration sociale durable. Une enquête systématique permet de mettre en lumière les ressources et les déficits de la clientèle dans différents domaines. Les résultats de cette enquête constituent la base du rapport adressé à l'autorité de jugement et de l'affectation aux divers programmes d'apprentissage. Au total, cinq programmes d'apprentissage orientés sur le délit pour des *condamnés avec sursis* et les deux programmes TRIAS pour des personnes placées en détention ont été menés et évalués: Partenariat sans violence; Entraînement orienté sur le délit; Entraînement pour des conducteurs ayant des problèmes avec l'alcool (version longue); Programme d'apprentissage pour des conducteurs ayant des problèmes avec l'alcool (version brève); Entraînement social pour des conducteurs agressifs et enclins à prendre des risques; Entraînement de capacités cognitives et sociales; Entraînement à la communication et à la postulation pour un emploi.

- Durée:** du 1.10.1999 au 30.9.2003; évaluation jusqu'au 30.9.2004 (interruption de juillet à décembre 2001)
- Évaluation:** Dr. phil. Jacqueline Bächli-Bietry, Verkehrspsychologische Forschungsprojekte und Diagnostik, Lebernstrasse 9, 8134 Adliswil
- Résultats:** Compte tenu de la relative petitesse des échantillons et de la brièveté du délai d'épreuve, l'examen de l'effet des programmes d'apprentissage sur le taux de récidive ne peut guère être fondé sur des données statistiques solides. Toutefois, l'évaluation fournit des indications sur l'effet sur le délit et l'effet de prévention générale des programmes d'apprentissage. L'hypothèse selon laquelle la fréquentation d'un programme d'apprentissage est de nature à réduire le taux de commission du même délit a été tendanciellement confirmée. Globalement, il y a de nettes différences selon les types de délit en ce qui concerne la récidive: des personnes qui ont commis un délit contre le patrimoine ou une grave violation des règles de la circulation récidivent nettement plus souvent que des personnes ayant conduit un véhicule en état d'ébriété. Autre enseignement essentiel: il apparaît que des participants plutôt âgés et suisses récidivent plus rarement que des participants plutôt jeunes ou étrangers. L'effet positif d'une participation active au groupe d'apprentissage est confirmé: celui qui s'y est engagé résolument présente un risque de récidive nettement inférieur.
- Rapports:** **Bewährungsdienst Zürich II** (2006). Lernprogramme als neue Interventionsform in der Strafjustiz. Modellversuch 1999–2003. Schlussbericht der Projektleitung vom März 2006.
Bewährungsdienst Zürich II (2006). Hinweise für die Bewährungshilfe für die Implementierung von deliktorientierten Lernprogrammen, Februar 2006.
Bewährungsdienst Zürich II (2006). Hinweise für die Strafanstalten zur Implementierung der Gruppentrainings in sozialen Fertigkeiten (TIAS I und II), Februar 2006.

Bächli-Bietry, J. (2006). Lernprogramme als neue Interventionsform in der Strafjustiz. Evaluationsbericht des Modellversuchs «Lernprogramme als neue Interventionsform in der Strafjustiz» vom März 2006.

1.4 Éléments fondant le pronostic sur le déroulement de la thérapie et la récurrence des auteurs d'actes de violence et d'infractions d'ordre sexuel

Service psychologique et psychiatrique du canton de Zurich

- Concept:** Ce projet doit permettre de définir les effets de diverses procédures de thérapie standardisées sur la récurrence et l'issue de la thérapie d'auteurs d'actes de violence et d'infractions d'ordre sexuel souffrant de graves troubles de la personnalité. Il s'agit de faire de mettre en place les bases permettant de poser des indications et de se prononcer sur l'efficacité des mesures ordonnées.
Une étude menée parallèlement auprès d'un sous-groupe d'auteurs d'actes de violence et d'infractions d'ordre sexuel doit permettre de tester l'efficacité et l'adéquation de 3 instruments de pronostic de la récurrence ayant fait leurs preuves sur le continent américain.
- Durée:** du 1.5.2000 au 30.4.2003, prolongé jusqu'au 30.4.2005
- Évaluation:** Personnes travaillant au service psychiatrique-psychologique de l'Office pénitentiaire du canton de Zurich
- Résultats:** Au cours du déroulement du projet pilote, diverses adaptations ont été apportées à la procédure de saisie des données ainsi qu'aux objectifs visés. Les caractéristiques des auteurs d'actes de violence et d'infractions d'ordre sexuel ont été décrites de manière détaillée selon des critères socio-démographiques. Ce qui surprend si l'on compare avec les résultats descriptifs de l'échantillon d'exécution obtenus avec le Swiss Household Panel (SHP), c'est la forte proportion de condamnés qui ont achevé une formation et la proportion nettement plus élevée de chômeurs.
S'agissant de l'échantillon d'exécution, deux modèles ont pu être développés pour prédire la récurrence en général et la récurrence concernant des actes de violence et des infractions d'ordre sexuel. Toutefois, ces modèles se sont révélés inappropriés pour prédire correctement la récurrence d'un autre échantillon d'auteurs d'actes de violence et d'infractions d'ordre sexuel.
Quatre instruments de pronostic destinés à prédire la récurrence ont été testés en vue de leur éventuelle application en Suisse. Eu égard aux résultats visés, le Psychopathy Checklist-Revised (PCL-R) avec les valeurs limites courantes relatives au pronostic du risque ne peut pas être actuellement recommandé en Suisse. En revanche, il apparaît que le Psychopathy Checklist: Screening Version (PCL:SV), en tant qu'instrument de diagnostic plus réduit et plus économique peut prédire le risque de récurrence d'auteurs d'actes de violence et d'infractions d'ordre sexuel également dans l'espace germanophone. De même, l'efficacité du Violence Risk Appraisal Guide (VRAG) pourrait être démontrée dans l'espace germanophone aussi. Le Static-99 pourrait certes prédire la récurrence d'auteurs d'actes de violence mais ne permettrait pas de tirer des conclusions sur celle d'auteurs d'infractions d'ordre sexuel. S'agissant des résultats, il convient de prendre en compte l'extrême petitesse des échantillons et en particulier le petit nombre correspondant de récurrences. Sur la base des auteurs d'actes de

violence et d'infractions d'ordre sexuel incarcérés au pénitencier de Pöschwies, un modèle visant à identifier les détenus à haut risque de violence y a été développé.

Rapport: **Endrass, J., Rosegger, A., Urbaniok, F.** (2007) Zürcher Forensik Studie. Schlussbericht des Modellversuchs: Therapieevaluation und Prädiktorenforschung 2000–2005.

1.5 Surveillance électronique (Electronic Monitoring; EM) dans les cantons de BS/BL/BE et VD/GE/TI

Direction de la justice de Bâle-Ville (organe directeur du projet pour BS/BL/BE) et Département des institutions et des relations extérieures du canton de Vaud (organe directeur du projet pour VD/GE/TI)

Concepts: Dans le cadre du projet intercantonal comprenant deux projets régionaux, l'EM doit être appliqué soit au début d'une peine à la place d'une incarcération dans un établissement pénitentiaire, soit vers la fin d'une peine en tant que nouvelle méthode d'exécution située entre la semi-liberté et la libération conditionnelle. Les cantons entendent associer à l'exécution de peines à l'extérieur de l'établissement sous surveillance électronique un encadrement actif des condamnés.

Dans les **cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne**, l'EM doit constituer une alternative aux courtes peines de 1 à 12 mois et, pour les peines de longue durée, il doit être expérimenté en tant que phase d'exécution supplémentaire avant la libération conditionnelle, respectivement à la fin de la semi-liberté, pour une durée de 1 à 12 mois. En outre, dans le secteur des courtes peines, il est prévu la possibilité de combiner le travail d'intérêt général (TIG) avec l'EM au terme d'un EM d'une durée d'au moins 1 mois.

Le **canton de Berne** entend limiter l'EM aux peines de 3 à 12 mois, en particulier pour ne pas concurrencer le TIG. Comme dans les deux Bâle, il est prévu de combiner l'EM et le TIG.

Les **cantons de Genève, Vaud et du Tessin** souhaitent appliquer l'EM aux courtes peines de 1 à 6 mois et, après une détention de 2,5 ans, à la fin de la semi-liberté, pour une durée de 1 à 6 mois. Il n'est pas prévu de combiner l'EM et le TIG.

Durée: du 1.9.1999 jusqu'au 31.8.2002, évaluation jusqu'au 31.8.2004

Évaluation: G. Peter-Egger, e&e Entwicklung & Evaluation im Sozialwesen, Schönbühlstrasse 8, 8032 Zürich

Prof. M. Killias, Université de Lausanne, Institut de police scientifique et de criminologie IPSC, 1015 Lausanne

Rapports: **e&e entwicklung & evaluation GmbH** (2007). Interkantonaler Modellversuch «Elektronisch überwachter Strafvollzug (EM) für Kurz- und Langstrafen», 1. September 1999 bis 31. August 2002. Evaluationsbericht zu den Nachbefragungen vom Februar 2007.

Kissling, I. & Killias, M. (2006). Schlussbericht über die experimentelle Evaluation von Electronic Monitoring vs. Gemeinnützige Arbeit. Oktober 2006.

Villettaz, P. & Killias, M. (2005). Les arrêts domiciliaires sous surveillance électronique: une sanction «expérimentale». Etude préliminaire de la récidive après l'exécution d'une peine privative de liberté sous la forme des arrêts

domiciliaires dans les trois cantons latins. 2ème Rapport du Janvier 2005. **e&e entwicklung & evaluation GmbH** (2004). Interkantonaler Modellversuch «Elektronisch überwachter Strafvollzug (EM) für Kurz- und Langstrafen», 1. September 1999 bis 31. August 2002. Evaluationsbericht zur Rückfalluntersuchung vom Dezember 2004.

e&e entwicklung & evaluation GmbH (2003). Auswertung des interkantonalen Modellversuchs «Elektronisch überwachter Strafvollzug (Electronic Monitoring / EM) für Kurz- und Langstrafen», 1. September 1999 bis 31. August 2002. Schlussbericht vom Juni 2003.

Villettaz, P. & Killias, M. (2003). Les arrêts domiciliaires sous surveillance électronique dans les cantons de Genève, du Tessin et de Vaud. Rapport final du Juin 2003.

1.6 Intériorisation du délit et réparation des torts (TaWi) – Modèle bernois

Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement du canton de Berne

- Concept:** Le projet visait une intégration systématique de l'intériorisation du délit et de la réparation des torts dans le travail d'encadrement au cours de la détention. Les points principaux étaient la stimulation de la motivation du délinquant à intérioriser son acte et à assumer ses responsabilités vis-à-vis du lésé. Dans le cadre d'une étude de faisabilité, le concept détaillé nécessaire à la mise en pratique du projet a été développé et un service de coordination mis en place. Un sondage a été réalisé auprès de la clientèle potentielle afin de déterminer si elle était prête à participer au projet. L'étude de faisabilité a duré de février 1999 à avril 2000.
- Désormais, le concept (en allemand) consolidé du projet, élaboré sur une base interdisciplinaire, a été expérimenté pendant 2 ans. Au cours des 6 mois suivants, le contenu et la structure de ce modèle d'action faisaient l'objet d'un examen.
- Durée:** du 1.2.1999 au 30.4.2000 (étude de faisabilité), et 1.9.2000 au 28.2.2003
- Évaluation:** Prof. Dr. Margit E. Oswald, Professur für Sozialpsychologie und Rechtspsychologie, Institut für Psychologie der Universität Bern, Muesmattstrasse 45, 3000 Bern 9
- Résultats:** Comme le montre l'évaluation fondée sur le sondage représentatif effectué pour la deuxième fois, rien n'a changé dans l'attitude positive des délinquant(e)s face au projet TaWi. En revanche, la volonté de participer au projet est tombée de 50 % à 28 %. 74 (11 %) client(e)s qui avaient été informé(e)s du projet TaWi ont décidé d'y participer en cours de route. Durant cette période, 16 personnes ont achevé le processus induit par le projet TaWi. L'écart entre l'attitude positive face au projet TaWi et la participation effective au projet tient essentiellement au fait que les situations ont été suivies dans la plupart des cas par du personnel d'encadrement de l'établissement spécialement formé à cette fin. Vu le nombre restreint de participants au projet, les résultats de l'accompagnement des cas ne sont pas très parlants: s'agissant de l'adoption du point de vue de la victime par les cinq participants au projet TaWi qui ont pu être interrogés une seconde fois, aucune modification significative de l'attitude n'a pu être observée. Tout au plus a-t-on pu discerner chez ceux-ci une tendance à mieux assumer la responsabilité de leur acte.

L'évaluation approuve la poursuite du projet sur la base du volontariat. Elle considère cependant qu'à l'avenir, il conviendrait de confier les tâches à accomplir dans le cadre du projet TaWi à des conseillers professionnels externes.

- Rapports: **Amt für Freiheitsentzug und Betreuung Bern** (2003). Schlussbericht zum Modellversuch 1999–2003. Falldokumentationen: Anhang zum Bericht.
- Oswald, M.E., Bütikofer, A., Castelli, F. & Steinbach, J.** (2002). Wissenschaftliche Evaluation des Modellversuchs «Tataufarbeitung und Wiedergutmachung (TaWi) – Berner Modell». Umsetzungs- und Implementierungsphase. Schlussbericht.
- Amt für Freiheitsentzug und Betreuung Bern** (2000). Feinkonzept für die Umsetzungs- und Implementierungsphase vom 31. Mai 2000.
- Oswald, M. E., Gabriel, U., Müller, S., Kabay, Ch. & Portner, C.** (2000). Wissenschaftliche Evaluation des Modellversuchs «Tataufarbeitung und Wiedergutmachung (TaWi) – Berner Modell». Abschlussbericht der Machbarkeitsstudie.
- Amt für Freiheitsentzug und Betreuung, Projektstelle TaWi.** (2000). Schlussbericht der Projektleitung zur Machbarkeitsstudie. Auswertungsbericht zu den Aufbauphasen I und II.

1.7 Travail d'intérêt général Zurich II

Services de probation et d'exécution du canton de Zurich

- Concept: Le projet pilote était ouvert à toutes les personnes condamnées à des peines privatives de liberté jusqu'à 90 jours. Le but était de favoriser le processus de la réinsertion sociale par des mesures d'accompagnement individuelles et des séances d'information obligatoires. Le projet visait aussi le meilleur rapport coût – profit possible.
- Durée: du 1.1.1996 au 31.12.1999, évaluation pour juin 2000
- Évaluation: e&e Entwicklung & Evaluation im Sozialwesen, Schönbühlstrasse 8, 8032 Zürich
- Résultats: Au cours de la période pendant laquelle le projet a fonctionné, 84 % des condamnés autorisés à exécuter leur peine sous forme de travail d'intérêt général (TIG) ont choisi cette méthode d'exécution. Les évaluateurs qualifient ce taux élevé de véritable «succès de marché» à mettre principalement sur le compte de la nouvelle clef de conversion, plus attrayante, entrée en vigueur en 1996. Deuxièmement, ils fondent leur argumentation sur les réflexions des condamnés interrogés qui jugent plus utile de fournir une prestation en travail que de rester assis à ne rien faire dans une cellule. Selon les évaluateurs, la proportion de condamnés qui choisissent le TIG à la place de la détention ou de la semi-détention serait encore plus importante si le système du cumul des peines, actuellement en vigueur, était supprimé. S'agissant de l'exécution de peines privatives de liberté de plus de 30 jours, ce qui correspond à des TIG de 124 à 360 heures au maximum, il n'a pas été constaté d'augmentation notable des difficultés. Toutefois, plus un TIG est long, plus il nécessite de médiations. En outre, plus que d'autres, les personnes marginales et asociales courent le risque d'interrompre leur TIG avant terme. Si cependant l'intéressé bénéficie de l'accompagnement nécessaire, ce risque est moindre. C'est la raison pour laquelle l'accom-

pagement est considéré comme ayant une extrême importance et comme étant un élément du concept des TIG auquel on ne saurait renoncer. Dans le cadre des analyses des coûts et des profits, l'évaluation a montré notamment que le coût du TIG est moins élevé que celui de la semi-détention ou de la détention. Comparativement, le TIG est en outre la seule méthode d'exécution qui couvre ses frais d'organisation et d'accompagnement lorsque la valeur de la prestation économique est mise en relation avec les frais (ont été calculés en moyenne 20 francs l'heure pour le TIG, 15 francs pour le travail en atelier en régime de détention ordinaire, et 15 francs l'heure le travail volontaire avec des personnes âgées ou handicapées dans le cadre de la semi-détention).

Rapport: **e&e entwicklung & evaluation** (2001). Auswertung der Gemeinnützigen Arbeit auf Freiheitsstrafen von bis zu 3 Monaten, 1996–1999. Modellversuch 2 zur Gemeinnützigen Arbeit im Kanton Zürich. Schlussbericht vom März 2001 (überarbeitete Version).

1.8 Semi-détention jusqu'à 12 mois à Winterthour

Direction de la justice et de l'intérieur du canton de Zurich

Concept: Des délinquants purgeant une peine d'une durée de 6 à 12 mois sous le régime de la semi-détention sont suivis par des spécialistes dans deux sous-groupes (traitement de la toxicomanie et entraînement social) et bénéficient de programmes d'activation appropriés.

Durée: du 1.10.1993 au 31.7.1998

Évaluation: e&e Entwicklung & Evaluation im Sozialwesen, Schönbühlstrasse 8, 8032 Zürich

Résultats: Le projet pilote de semi-détention prolongée (sdp) mené dans le cadre de la division de semi-détention de Winterthour s'est révélé praticable. Le programme d'encadrement en particulier (groupes de discussion concernant le délit ou des problèmes spécifiques, activités créatives, activités sportives communes) mis en place dès le début de la sdp est apparu comme un élément central et nécessaire du concept: la majorité des condamnés l'ont jugé utile dans la mesure où il leur ouvrait de nouveaux objectifs personnels. S'agissant du taux d'échec, on constate que, plus la semi-détention dure, plus le nombre d'interruptions de celle-ci augmente. L'enquête catamnestique confirme une diminution d'un tiers du taux de récidive du groupe pilote par rapport au groupe contrôle. Une analyse plus approfondie relève des rapports entre la complexité des problèmes des délinquants et le succès du programme. De ce fait, ni la forme de l'exécution ni le programme ne déploient automatiquement un effet de prévention contre la criminalité. Le succès dépend plutôt du bon usage que font les délinquants des programmes et des formes d'exécution proposés. Par conséquent, cela vaut la peine que les établissements d'exécution fassent des efforts en vue d'optimiser les conditions de cet usage.

Actuellement, la semi-détention prolongée continue d'être proposée dans le cadre du système zurichois d'exécution des peines.

Rapports: **e&e entwicklung & evaluation GmbH** (2003). Modellversuch Lange Halbgefangenschaft. Ergebnisse Nachuntersuchung. Zusatzbericht vom 25. März 2003.

e&e Entwicklung & Evaluation im Sozialwesen (1999). Modellversuch

Verlängerung Halbgefängenschaft, durchgeführt in der Abteilung für Halbgefängenschaft Winterthur. Schlussbericht vom 15. Juni 1999.

Suter, M., Team HGW und Helmrich, D. (1998). Bericht über den praktischen Teil des Modellversuches «verlängerte Halbgefängenschaft» in der HG Winterthur.

1.9 Progression dans le travail

Etablissement d'exécution des mesures de Saint-Jean

- Concept:** Le concept actuel de l'établissement – exécution en groupe et thérapies médicales – a été complété par un volet formation des détenus afin d'améliorer leurs chances de trouver un emploi.
- Durée:** du 1.4.1993 au 31.3.1996, évaluation jusqu'au 31.3.1998
- Évaluation:** Dr. Th. Mühlemann, Falkenhöheweg 18, 3012 Bern
- Résultats:** Il n'a pas été possible d'appliquer avec succès tous les éléments prévus par le concept. Il n'a pas non plus été possible de mettre clairement en évidence un effet des mesures sur la capacité des clients à persévérer et sur leur estime de soi. En revanche, les offres à bas seuil de l'atelier de travaux manuels, l'école interne et la brève formation élémentaire interne se sont révélées particulièrement efficaces. Elles permettent de structurer les secteurs du travail et de fixer des objectifs réalistes. Seule une petite minorité des 95 participants a réussi à maîtriser les apprentissages et les formations élémentaires destinées à réorienter leur avenir professionnel. Les entretiens de soutien avant et pendant l'exécution des mesures se sont révélés absolument nécessaires. Au terme de la période d'essai, la progression dans le travail a été intégrée définitivement dans le programme ordinaire de l'établissement. Une reprise du projet dans d'autres institutions implique d'une part de prévoir une période de démarrage suffisamment longue et, d'autre part, de définir au préalable les possibilités et les limites de la promotion professionnelle.
- Rapport:** **Mühlemann, Th.** (1999). Arbeitsprogression. Schlussbericht zum Modellversuch im Massnahmenzentrum St. Johanssen.

1.10 DINGI

pénitencier de Lenzbourg

- Concept:** Programme de traitement spécial pour adultes aux prises avec des problèmes de toxicomanie dans une division spéciale située à l'extérieur du pénitencier mais dans le cadre de l'exécution ordinaire. Ils devaient apprendre à vivre dans le respect de la loi au sein de la société.
- Durée:** du 1.12.1992 au 30.6.1997
- Évaluation:** Dr. med. M. Etzensberger, IPD Klinik Königsfelden, Postfach, 5201 Brugg
- Résultats:** La mise en pratique du concept a montré qu'il était judicieux et réalisable. Au sortir du projet, les participants faisaient preuve de compétences accrues sur le plan social, maîtrisaient mieux d'une manière générale leur quotidien et voyaient les choses d'une manière plus positive qu'au départ. S'agissant de la récidive, les résultats sont moins bons. Les premières analyses ont montré que, sur 18 participants, la moitié ont récidivé après un peu plus d'une année (contre 20 % dans le groupe de contrôle). Une enquête catamnastique

- effectuée après 5 ans doit confirmer ou infirmer ces résultats.
 Au terme du projet pilote, celui-ci a été interrompu faute de besoin.
- Rapports: **Etzensberger, M. & Schläpfer, U.** (1999). Abschlussbericht des Modellversuches DINGI, Kapitel 7 'Bedeutung des Modellversuchs' und Kapitel 8 'Schlussfolgerungen'.
Thomann, R. (1998). Abschlussbericht des Modellversuches DINGI, Kapitel 6 'Auswertung'.
Etzensberger, M., von Moos, R., Pfrunder, M.-L. & Schläpfer, U. (1997). Abschlussbericht des Modellversuches DINGI.

1.11 Programme complémentaire pour détenus faibles pénitencier de Saxerriet

- Concept: Prise en charge pédago-thérapeutique de détenus faibles sur les plans psychique et physique qui ne sont pas à même de supporter les contraintes de l'exécution ordinaire. Objectifs visés: augmenter le bien-être et la qualité de vie des participants, encourager l'intégration dans la communauté, améliorer la capacité de l'établissement à supporter cette clientèle et les prestations qu'il peut fournir.
- Durée: du 1.9.1991 au 31.8.1996
- Évaluation: Dr. Ch. Maeder und A. Brosziewski, Hochschule St. Gallen, Soziologisches Seminar, Tigerbergstrasse 2, 9000 St. Gallen
- Résultats: Le concept a pu être appliqué avec un certain succès tant sur le plan individuel, par l'augmentation du bien-être et une amélioration de la qualité de vie de cette clientèle, que sur le plan collectif en encourageant son intégration dans la communauté carcérale. Cette clientèle a pu exercer dans des ateliers de l'établissement un travail encadré et bénéficier de cours et d'un appui thérapeutique. Depuis août 1996, cette mesure a pu être définitivement intégrée au programme ordinaire de l'établissement et fait partie intégrante de l'exécution des peines du concordat de la Suisse orientale.
- Rapport: **Maeder, Ch. & Brosziewski, A.** (1997). Vom Umgang mit «Schwachen und Schwierigen» im offenen Strafvollzug. Ein soziologischer Evaluationsbericht über das Zusatzprogramm für leistungsschwache Insassen in der Kantonalen Strafanstalt Saxerriet. St. Gallen: Universität St. Gallen, Soziologisches Seminar HSG.

1.12 Essai d'un nouveau concept d'exécution pénitencier de Pöschwies

- Concept: Le nouveau système d'exécution en groupe avec programme individuel d'exécution pour différents types de clients a été introduit dans l'ancien bâtiment déjà, pendant les travaux de construction du nouveau pénitencier.
- Durée: du 1.7.1989 au 31.12.1992 et du 1.1.1995 au 30.6.1995
- Évaluation: U. Schmidt, e&e Entwicklung & Evaluation im Sozialwesen, Schönbühlstrasse 8, 8032 Zürich
- Résultats: Le projet pilote peut être considéré comme couronné de succès. Le système d'exécution expérimenté est fondé sur l'exécution en groupe qui remplace la détention individuelle et pose de nouveaux critères dans la privation de

liberté en régime fermé. Cette forme de traitement des détenus ouvre un champ d'apprentissage de la vie en société et prend donc en compte le mandat de la réinsertion sociale au sens du code pénal. L'introduction du nouveau système a entraîné une baisse du nombre de suicides et de tentatives d'évasions. Il a en outre permis de désamorcer certaines tensions entre les diverses ethnies. L'accompagnement scientifique du projet a enfin montré que le nouveau concept assorti des adaptations nécessaires est aussi applicable dans d'autres établissements.

Rapport: **e&e Entwicklung & Evaluation im Sozialwesen** (1998). Modellversuche im Altbauprovisorium der Strafanstalt Regensdorf im Hinblick auf das neue Vollzugskonzept in der neuen Anstalt Pöschwies. Zusammenfassender Schlussbericht vom August 1996 (mit eingearbeiteten Ergänzungen vom Dezember 1996).

1.13 Travail d'intérêt général dans le canton de Vaud

Département de la justice, de la police et des affaires militaires du canton de Vaud

Concept: Des personnes purgeant de courtes peines privatives de liberté de 14 jours au plus sous forme de travail d'intérêt général (TIG) ont été comparées à un groupe de personnes incarcérées. Dans la foulée du projet pilote, une étude sur la récidive des personnes ayant participé au projet pilote et des membres du groupe de contrôle a été menée.

Durée: du 1.1.1993 au 31.12.1995

Évaluation: Prof. M. Killias, Université de Lausanne, Institut de police scientifique et de criminologie IPSC, 1015 Lausanne

Résultats: Au terme de leur TIG et deux ans plus tard encore, les tigiistes avaient d'une manière générale une vision plus optimiste de leur avenir (aussi en ce qui concerne la récidive) et une conscience plus aigüe de leur responsabilité envers la société que les membres du groupe de contrôle qui avaient purgé leur peine sous forme de détention. L'étude qui a suivi a d'une part montré que le TIG n'avait aucune influence significative sur de nouvelles condamnations et que, d'autre part, il n'existait aucun rapport entre le mode d'exécution de la peine et les influences dans les domaines du travail, de la famille et de la vie privée.

Rapport: **Killias, M.** (1997). Le travail d'intérêt général dans le canton de Vaud. Rapport sur le TIG avec une comparaison entre un groupe expérimental et un groupe-témoin randomisés. Lausanne: Université de Lausanne, Institut de police scientifique et de criminologie (IPSC).

1.14 Travail d'intérêt général dans le canton de Lucerne

Département de la justice du canton de Lucerne

Concept: La clientèle visée était constituée d'adultes condamnés à des peines privatives de liberté jusqu'à 30 jours. L'organisation du TIG et l'encadrement des tigiistes étaient assumés avec la collaboration de Caritas.

Durée: du 1.1.1991 au 31.12.1995

Évaluation: J. Schmid, Arbeitsgemeinschaft für wissenschaftliche Sozialforschung und Beratung, Fachstrasse 38, 8942 Oberrieden

- Résultats:** Ici, ce n'est pas le TIG qui est au centre de l'évaluation mais la forme particulière de collaboration entre la Direction de la justice du canton de Lucerne et CARITAS. Après quelques modifications qui se sont révélées nécessaires, cette dernière a bien joué le jeu. Cependant, si une organisation sociale privée est impliquée, les économies faites par l'Etat sont un peu plus modestes.
- Rapports:** **Justizdepartement des Kantons Luzern & Caritas Schweiz** (1996). Bericht über das Projekt «Gemeinnützige Arbeit von straffälligen Erwachsenen» im Kanton Luzern. Schlussbericht zum Modellversuch.
Justizdepartement des Kantons Luzern (1996). Ergänzungsbericht zum Schlussbericht des Modellversuchs «Gemeinnützige Arbeit von straffälligen Erwachsenen» im Kanton Luzern.
Schmid, J. & Boddenberg Schmid, G. (1996). Neue Formen im Strafvollzug. Pilotversuch Kanton Luzern. Schlussbericht der Evaluation. In: Justizdepartement des Kantons Luzern & Caritas Schweiz (1996). Bericht über das Projekt «Gemeinnützige Arbeit von straffälligen Erwachsenen» im Kanton Luzern. Schlussbericht zum Modellversuch.

1.15 Travail d'intérêt général pour chômeurs asociaux dans le canton de Zurich

Direction de la justice et de l'intérieur du canton de Zurich

- Concept:** La clientèle visée par ce projet était constituée de condamnés adultes au chômage, vivant en marge de la société, purgeant une peine de 30 jours au maximum et dont la marginalité leur interdisait pratiquement de prétendre à un TIG non encadré. Le projet pilote avait pour but, outre l'engagement de groupes de TIG encadrés, d'offrir à cette clientèle un programme de recrutement et d'encadrement spécial pour l'inciter à intégrer ou à réintégrer un cadre de vie stable. On s'est en particulier penché sur la question de savoir si et dans quelle mesure le TIG associé à un programme d'encadrement est aussi adapté à cette clientèle.
- Durée:** du 1.1.1993 au 31.12.1995, évaluation jusqu'au 30.6.1997
- Évaluation:** U. Schmidt, e&e Entwicklung & Evaluation im Sozialwesen, Schönbühlstrasse 8, 8032 Zürich
- Résultats:** Le rapport final met en évidence le fait que l'exécution du TIG pour des chômeurs asociaux est sensiblement plus exigeante que l'exécution du TIG ordinaire. Il s'est avéré que l'engagement de groupes encadrés et une prise en charge individuelle sont une condition sine qua non de réussite. Les résultats montrent que, ne fût-ce que partiellement et avec des difficultés, ce programme peut être mis en œuvre. Contrairement à ce que l'on espérait, le programme n'a pas permis de donner aux clients la capacité de changer leurs conditions de vie. Recruter les asociaux et les motiver pour un TIG s'est révélé nettement plus difficile que de les inciter à tenir bon pendant l'exécution du TIG.
- Rapport:** **e&e Entwicklung & Evaluation im Sozialwesen** (1998). Gemeinnützige Arbeit für dissoziale Arbeitslose. Modellversuch 1993–1995. Schlussbericht vom September 1997 (mit eingearbeiteten Ergänzungen vom Mai 1998 und November 1998).

1.16 Travail d'intérêt général dans le canton de Berne

Direction de la police du canton de Berne

- Concept: Exécution des peines privatives de liberté jusqu'à 30 jours sous forme de travail d'intérêt général ouverte à tous les condamnés.
- Durée: du 1.7.1991 au 30.6.1994
- Évaluation: Prof. Dr. K.-L. Kunz, Institut für Strafrecht und Kriminologie, Universität Bern, Hochschulstrasse 4, 3012 Bern.
- Résultats: Ce projet pilote peut être considéré comme couronné de succès. Le principe «Quiconque le veut et remplit les conditions doit pouvoir accomplir un TIG», en particulier, a fait ses preuves. Ici aussi, l'engagement du service de probation a été, ou est, important. On peut cependant parler d'une substantielle économie en places de détention dans les prisons.
- Rapports: **Kunz, K.-L., von Witzleben, Th.** (1996). Gemeinnützige Arbeit – Modellversuch im Kanton Bern. Auswertungsbericht. Schweizerische kriminologische Untersuchungen Band 8, Haupt Verlag, Bern, ISBN 3-258-05368-5.
Kunz, K.-L. & von Witzleben, Th. (1995). Gemeinnützige Arbeit. Modellversuch im Kanton Bern. Auswertungsbericht. Bern: EDMZ.

1.17 La Pâquerette

section de la prison de Champ-Dollon, Département de justice et police du canton de Genève

- Concept: Prise en charge de détenus souffrant de graves troubles de la personnalité dans un cadre socio-thérapeutique et sous la direction de l'Institut de médecine légale.
- Durée: de 1987 à 1989
- Évaluation: T.-W. Harding, Institut universitaire de médecine légale, 9, avenue de Champel, 1211 Genève 4
- Résultats: Ce projet pilote a fait ses preuves. Le grand engagement de la direction n'y est pas étranger. Le rapport d'évaluation a d'ailleurs relevé ce point. Le milieu socio-thérapeutique mis en place à la Pâquerette a un effet positif sur la clientèle qui y est placée. L'institution jouit d'une bonne renommée à l'étranger. Des gens venus des quatre coins de l'Europe la visitent. En Suisse, les services que l'institution rend sont encore par trop méconnus.
- Rapports: **Tanner H.** (Juli 1994). Sekundärauswertung des Modellversuchs Centre «La Pâquerette», Centre de sociothérapie pénitentiaire.
Schurmans M.-N., Ummel M. (1991). Le Centre de sociothérapie pénitentiaire «La Pâquerette», Rapport d'évaluation.

1.18 Le Tram

Département de justice et police du canton de Genève

- Concept:** Etablissement pénitentiaire pour toxicomanes avec le programme de traitement d'un établissement d'exécution des mesures.
- Durée:** de 1987 à 1989
- Évaluation:** Prof. M. Killias, Université de Lausanne, Institut de police scientifique et de criminologie IPSC, 1015 Lausanne
- Résultats:** Ce projet pilote fournit peu de résultats concluants; tant dans l'institution que dans l'équipe chargée de l'évaluation, des changements de personnes sont intervenus. En outre, les documents relatifs à l'évaluation ont été mal remplis ce qui a eu pour effet que les résultats, insuffisants, n'ont pas permis de porter un jugement définitif sur le projet. Toutefois, il semble que l'établissement réponde aux besoins de la pratique puisqu'il a été reconnu en tant qu'établissement concordataire.
- Rapports:** **Tanner H.** (1993). Sekundärauswertung des Modellversuchs Centre «Le Tram», Centre pour toxicomanes en exécution de peine.
Aliman A. (1990). Rapport d'évaluation du centre «Le Tram», centre pour toxicomanes en exécution de peine. 1er rapport intermédiaire, version finale. Lausanne: Université de Lausanne, Faculté de droit, IPSC-Criminologie.

2. Enfants, adolescents et jeunes adultes**2.1 MAZ. – Recherche-pilote pour l'évaluation et l'atteinte d'objectifs dans le cadre de mesures de placement**

Clinique pédo-psychiatrique, Bâle

- Concept:** Divers établissements et centres de mesures pour jeunes adultes reconnus par l'OFJ ont développé, testé et évalué des procédures standard permettant de clarifier la situation personnelle et familiale des pensionnaires. De nombreux instruments d'auto-évaluation et d'évaluation par des tiers ont été combinés pour les besoins de la collecte de données informatisée. Cette démarche a été complétée par des entretiens structurés. L'outil pédagogique d'atteinte des objectifs a quant à lui été développé en coopération avec des praticiens. La participation active des enfants et des adolescents constituait un élément central de ce projet-pilote. On a recouru pour l'évaluation à une comparaison avant-après sans groupe de contrôle. Il s'est écoulé au maximum un an entre les mesures. Le projet-pilote s'est tout d'abord limité à la Suisse alémanique (MAZ.1), puis s'est étendu à la Suisse romande et au Tessin (MAZ.2). Le but était d'obtenir sur toute la Suisse un échantillon de 600 jeunes pensionnaires.
- Durée:** du 1.10.2006 au 30.9.2009 (MAZ.1); prolongation jusqu'au 31.03.2011 (MAZ.2)
- Projet:** Prof. Dr. med. Dipl. -Psych. Klaus Schmeck, Chefarzt der Kinder- und Jugendpsychiatrischen Klinik, Universitäre Psychiatrische Kliniken Basel
- Évaluation:** Prof. Dr. Jörg Fegert, Ärztlicher Direktor der Klinik für Kinder- und Jugendpsychiatrie/Psychotherapie, Universitätsklinikum Ulm (Allemagne)

- Résultats:** Le projet MAZ. a permis pour la première fois de tirer des conclusions représentatives pour toute la Suisse sur les jeunes faisant l'objet d'un placement institutionnel. 592 enfants, adolescents et jeunes adultes issus de 64 établissements y ont participé. Les procédures informatisées de diagnostic et d'atteinte des objectifs se sont avérées pertinentes et utiles. L'étude épidémiologique montre à quel point les affections psychosociales sont répandues chez les jeunes pensionnaires. Les expériences de vie des enfants sont marquées par les traumatismes relationnels, les décrochages scolaires et les placements extrafamiliaux. Les trois quarts des pensionnaires sont atteints d'au moins un trouble psychologique. Les enfants et les adolescents qui font l'objet d'un placement institutionnel ont d'immenses besoins pédagogiques et thérapeutiques tant certains facteurs de risque sont marqués et tendent à se cumuler. On constate au fil de l'application des mesures une évolution réjouissante chez la plupart des jeunes pensionnaires. Leurs troubles psychologiques régressent, leur bien-être progresse, la plupart d'entre eux atteignent au moins l'un des objectifs fixés en commun et plus de la moitié développent les compétences voulues dans plusieurs domaines. Cela dit, malgré un soutien pédagogique intense, certains pensionnaires n'évoluent pas dans le sens escompté. Environ un sixième des placements ne se terminent pas dans les règles. Les interruptions de séjour sont corrélées avec la prééminence de certaines caractéristiques psychopathiques et particularités psychologiques et avec l'échec de placements précédents. Les traumatismes font en outre augmenter la probabilité de nouvelles ruptures relationnelles. Les établissements intéressés peuvent s'informer sur les procédures mises en place dans le projet-pilote par le biais du projet communautaire EQUALS.
- Rapport:** **Schmid M., Kölch M., Fegert J. M., Schmeck K. (2012).** Résumé des plus importants résultats du projet pilote pour l'évaluation et l'atteinte d'objectifs dans le cadre de mesures de placement (MAZ.). Rapport final du mois de novembre 2012.

2.2 Programme de prise en charge des adolescents auteurs d'abus sexuels dans un groupe de parole à visée thérapeutique

Association CTAS, Centre de consultation pour les victimes d'abus sexuels, Genève

- Concept:** Ce programme a pour but d'informer et d'aider ces adolescents, la prise en charge précoce de ces jeunes étant un facteur de prévention important. Par la dynamique d'un groupe de parole et un programme proposé, l'adolescent va sortir de son isolement, trouver un lieu où poser et comprendre son problème et apprendre à vivre autrement. Le groupe de parole vise à développer de nouvelles compétences personnelles et sociales ainsi qu'à restaurer l'estime de soi. A travers le soutien apporté par le groupe et la confrontation avec ses pairs, l'adolescent auteur d'abus sexuels va perdre le sentiment d'être jugé et avancer dans la compréhension de son délit et dans la résolution de ses problèmes. Le programme d'un groupe se compose de 3 séries de 10 rencontres et se déroule sur un an. Les rencontres ont lieu une fois par semaine. Le projet prévoit un nombre de 24 jeunes répartis sur cinq groupes.

Pour être accepté dans le groupe, le jeune doit avoir commis un délit dénoncé à la Protection de la jeunesse ou au Tribunal des mineurs. Il doit reconnaître au moins les faits qui lui sont reprochés et le travail de groupe doit être pertinent avec sa problématique. Un travail en réseau devra se mettre en place permettant à l'information de circuler.

Durée: du 1.3.2003 au 28.2.2006; prolongation jusqu'au 29.2.2008
 Évaluation: Françoise Narring, Hôpitaux Universitaires de Genève HUG, rue Micheli-du-Crest 24, 1211 Genève 14
 Résultats: à suivre
 Rapport: à suivre

2.3 BEO-Sirius

Centre cantonal d'observation de Bolligen

Concept: Le projet du centre cantonal d'observation de Bolligen touche en premier lieu des adolescents de sexe masculin âgés de 14 à 18 ans dont le comportement social est gravement perturbé. Ceux-ci nécessitent une mise en observation et la prise de mesures adéquates. Si, pour cette clientèle, un placement en maison d'éducation pourrait être envisagé, un séjour 24 heures sur 24 dans une telle institution ne serait toutefois pas encore nécessaire, voire, contre-indiqué. Les deux offres indépendantes du projet, «observation» et «formation professionnelle», apportent aux adolescents et à leur environnement familial un soutien interdisciplinaire permettant d'éviter à moyen terme le placement en maison d'éducation. Pour la première fois, un modèle dont certains éléments sont déjà pratiqués individuellement et dans le cas d'espèce, est systématisé et fait l'objet d'une évaluation scientifique. Ce projet pilote peut contribuer à réorienter la prise en charge éducative en maison d'éducation.

Durée: du 1.7.2000 au 31.12.2003; évaluation jusqu'au 31.12.2004

Évaluation: Dr. B. Cloetta, Ressort Evaluation des Instituts für Sozial- und Präventivmedizin der Universität Bern, Niesenweg 6, 3012 Bern

Résultats: Septante adolescents participaient à l'évaluation (26 pour l'offre «observation», 14 pour l'offre «formation professionnelle» ainsi qu'un groupe de contrôle de 30 adolescents de l'internat). En comparaison avec les offres stationnaires, BEO-Sirius réunit plutôt des adolescents dont les parents sont aptes à collaborer et disposent de plus de ressources sur le plan psychosocial.

A leur entrée dans l'offre «observation», les adolescents sont plutôt plus jeunes que ceux qui bénéficient de l'internat. Dans la formation professionnelle, en revanche, ce sont plutôt les adolescents en semi-internat qui sont plus âgés.

Le besoin en offres d'observation en semi-internat et en formations professionnelles accompagnées est démontré: entre janvier 2001 et décembre 2003, 158 demandes de placement ont été adressées à BEO-Sirius, à parts égales pour les deux offres.

Rapports: **Kantonale BEObachtungsstation** (2005). Schlussbericht der Projektleitung zum Modellversuch «BEO-Sirius» vom Februar 2005.

Cloetta, B., Bähler, G., Müller, C., Markwalder S. (2005). Evaluation des Modellversuchs «BEO-Sirius». Schlussbericht vom Januar 2005.

Kantonale BEObachtungsstation (2005). BEO-Sirius. Feinkonzept vom Februar 2005.

Kantonale BEObachtungsstation (2005). Modellversuch BEO-Sirius. Leitfaden zur Übertragbarkeit vom August 2005.

2.4 Formation orientée sur l'environnement pour des adolescentes sans travail

Fondation Suisse Bellevue

- Concept:** Le projet se fonde sur un nouveau système modulaire finement échelonné et inséré dans un étroit réseau, dans les secteurs de l'habitat et de la formation, et vise des adolescentes de 16 à 20 ans (internes et externes) qui n'ont pas encore trouvé un emploi ou pu commencer une formation. Le système modulaire a permis la mise en place des conditions d'ordre structurel favorables à un travail pédago-thérapeutique efficace. Tous les nouveaux modules ont été élaborés: le «Conveniat», un système d'habitat assorti d'une prise en charge moyenne à faible, l'école interne qui permet aux adolescentes d'obtenir leur certificat de fin d'études primaires, et le secteur du travail. Ce dernier visait à offrir aux adolescentes des possibilités de formation dans le domaine du recyclage qui leur permettent d'acquérir toute une série d'aptitudes, notamment manuelles, utiles à la vie de tous les jours, qui les qualifient aussi bien sur le marché du travail que pendant les périodes de chômage.
- Durée:** du 1.1.1998 au 30.12.2002, catamnèse jusqu'au 31.12.2003
- Évaluation:** Prof. Dr. P. Steck, Universität Konstanz, Fachbereich Psychologie, Psychologische Diagnostik, Postfach D44, D-78434 Konstanz
- Résultats:** Le système a révélé un concept pédago-thérapeutique très efficace. Malgré un haut degré de structuration, qui impose aux adolescentes le cadre nécessaire, le caractère différencié du système a permis de réagir précisément en fonction de leurs ressources et de leurs besoins. Les adolescentes avaient une bonne vue d'ensemble des exigences posées, de leur marge de manœuvre et des secteurs de l'autonomie, ce qui représentait autant de perspectives de développement aussi claires qu'attrayantes. De même, grâce aux nombreuses possibilités de passage horizontales et verticales, le système est devenu un système diagnostic des plus fiables. L'évaluation, qui comprenait un volet dirigé de l'intérieur et un volet dirigé de l'extérieur, a confirmé les résultats attendus en ce qui concerne l'évolution des adolescentes. Le traitement a eu des effets positifs sur leur autonomie, les a rendues plus conscientes de leurs possibilités et a favorisé leur stabilité.
- Au printemps 2004, la situation de 32 adolescentes du Pool a fait l'objet d'un examen. Il en ressort qu'à cette époque, 6 adolescentes ont achevé une formation professionnelle, 11 se trouvent encore en formation, 3 fréquentent l'école et 7 ont interrompu leur formation. Si l'on fait abstraction des 14 adolescentes qui poursuivent une formation, 7 ont un emploi fixe, 6 changent souvent d'employeurs, 1 vit de l'aide sociale et pour 4 adolescentes, il n'a pas été possible de récolter des informations.
- Rapport:** **Jugendstätte Bellevue (2004)**

2.5 Rimeille F.M.

Association de la Maison des Jeunes

- Concept:** Un groupe d'adolescents est pris en charge par un système modulaire ce qui permet un suivi plus flexible. Pour des adolescents et des jeunes adultes dont le comportement social est gravement perturbé des modules sont choisis en fonction des besoins et problèmes personnels. Le contrat est revu tous les trois mois en fonction de l'évolution du jeune par l'ensemble des intéressés et modifié si nécessaire. Le séjour dans ce programme est limité à 12 mois. Le prix de la journée est calculé (à raison de 40 % pour le module de base obligatoire et de 10 % pour chaque module supplémentaire) en fonction du nombre et de la durée des modules choisis.
- Durée:** du 1.9.1996 au 31.8.2001 (catamnèse jusqu'au 31.8.2002)
- Évaluation:** D. Malatesta & S. Stofer, EPFL – ENAC – INTER – Chaire de sociologie, Bâtiment polyvalent, Ecublens, 1015 Lausanne
Chinet, L., Eienberger, F., Plancherel, B., Bolognini, M. & Halfon, O. (partie psychologique). SUPEA, service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'université de Lausanne.
- Résultats:** Au cours des 5 ans qu'a duré le projet pilote, 49 adolescents âgés de 15 à 18 ans ont été accueillis dans le programme. 9 jeunes l'ont quitté avant terme. L'évaluation montre que le système modulaire et, surtout, le statut intermédiaire entre le foyer et le système AEMO est apprécié par les jeunes ainsi que par les éducateurs. Cependant, le contenu des modules n'était pas précisément défini. En conséquence, les jeunes n'ont pas vraiment adopté le système modulaire en soi. Ils ont surtout choisi les modules présentant le plus d'utilité pour eux, à savoir «famille» et «travail». Cela n'a rien d'étonnant car il s'agit des domaines les plus problématiques à cet âge-là. Les modules ont essentiellement servi de «porte d'entrée» à un suivi socio-pédagogique. Une première partie des résultats de catamnèse, après 6 mois, ont montré que 17 de 30 jeunes se retrouvent dans un processus professionnel – travail ou formation – et 13 personnes vivent en appartement.
- Rapports:** **Stofer, S. & Malatesta, D.** (2002). Évaluation d'une structure pour jeunes en difficultés: L'exemple d'un programme lausannois. Rapport final.
Chinet, L., Eienberger, F., Plancherel, B., Bolognini, M. & Halfon, O. (2002). Évaluation du projet pilote «Rimeille F.M.» Rapport final (partie psychologique, intégrée dans le rapport final).

2.6 Intégration d'enfants d'institution en difficulté scolaire (médiateur scolaire)

Association La Feuillère

- Concept:** Le projet consiste à améliorer et assurer l'intégration de l'enfant en institution dans le système scolaire public. Grâce à un nouveau poste de médiation, les enfants ayant des difficultés scolaires qui ne peuvent être gérées en classe pourront profiter d'un soutien aux devoirs et d'interventions pédagogiques. Ces enfants semblent le plus souvent sortir de situations familiales difficiles ce qui fait qu'ils n'ont guère de ressources à consacrer à l'école; un phénomène qui épuise les instituteurs. La médiation devra donc faire le lien entre l'école, l'institution et l'enfant afin que l'enfant en foyer obtienne un soutien

- approfondi et nécessaire pour l'école et améliore ainsi ses résultats scolaires.
- Durée: du 1.8.1998 au 31.7.2001
- Évaluation: Dr. Psych. P.-A. Doudin, Centre Vaudois de Recherches Pédagogiques (CVRP), ch. de Bellerive 34, 1007 Lausanne
- Résultats: 26 enfants en institution présentant des difficultés dans le système scolaire public ont profité des interventions de la médiatrice. Les activités comprenaient le soutien pédagogique pendant les leçons, l'aide aux devoirs en institution ainsi que la collaboration avec les instituteurs dans leur travail. Les interventions de la médiatrice ont été très positives pour les enfants. L'évaluation montre que le développement psychique ainsi que les résultats scolaires des enfants ont favorablement évolué. Par contre, l'évaluation n'a pas permis de définir de manière précise les interventions de la médiatrice. Cela provient du fait qu'il y a eu au cours du projet pilote des confusions de rôles entre les éducateurs et la médiatrice. L'effet positif de cette phase sur les enfants ne peut donc pas être attribué exclusivement à la médiation. Cependant, l'idée de la médiation dans ce domaine est bonne et prometteuse. Quelques améliorations préalables à une mise en place définitive de ce système – surtout en rapport avec la précision des rôles dans un réseau de cette taille – devront être apportées. En plus, il serait favorable que toutes les personnes impliquées soutiennent une telle idée. A cet égard le projet pilote n'a pas eu de succès.
- L'institution est en train de redéfinir le travail de médiation à l'interface entre l'institution et l'école. Le but est de pouvoir continuer la médiation après un certain temps d'interruption.
- Rapport: **Doudin, P.-A. & Pflug, L.** (2001). Évaluation du projet pilote La Feuillère / Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne. Rapport final.

2.7 Station pédago-thérapeutique pilote SOMOSA

Fondation SOMOSA

- Concept: Traitement pédago-thérapeutique d'adolescents et de jeunes adultes dont les troubles du comportement étaient si graves et si complexes que ces clients se révélaient insupportables dans les établissements de traitement existants.
- Durée: du 1.6.1995 au 31.5.1998
- Évaluation: Prof. A. Dittrich, Psychologisches Institut für Beratung und Forschung, Jupiterstrasse 49, 8032 Zürich
- Résultats: Globalement, le bilan qu'on peut tirer est positif. Les résultats montrent que grâce à un programme de traitement pédago-thérapeutique et psychothérapeutique intégré, des adolescents même gravement perturbés peuvent améliorer leurs capacités d'adaptation et leur maîtrise de la vie quotidienne. Les conditions pour la poursuite d'un tel traitement sont dès lors remplies. Il apparaît en outre qu'un tel programme spécifique permet de combler une lacune dans la prise en charge d'adolescents souffrant de graves troubles du comportement.
- Rapports: **Fischer, C.** (2000). 5 Jahre Modellstation SOMOSA (Sozialpädagogisch-psychiatrische Modellstation für schwere Adoleszentenstörungen). Normatives Konzept und Realisierung 1.1.1994 bis 31.12.1998. VWB-Verlag

für Wissenschaft und Bildung, Berlin, ISBN 3-86135-097-1

Dittrich, A. & Fischer, C. (1999). Schlussbericht der wissenschaftlichen Begleitung zum Modellversuch «Sozialpädagogisch-psychiatrische Modellstation (SOMOSA)».

Grünwald, H. (1999). Expertenkommentar zum Bericht SOMOSA. Kritische Würdigung der Resultate der Evaluationsstudie aus Sicht der wissenschaftlichen Qualitätssicherung.

2.8 START AGAIN

Verein Start Again

- Concept:** La clientèle visée était celle des jeunes adultes toxicomanes. Après sevrage, ils devaient être réhabilités et réintégrés dans la société avec l'aide de divers moyens thérapeutiques (thérapie systémique de la toxicomanie, Toxicomanes Anonymes, méditation, thérapie familiale systémique). Un processus global de guérison était recherché.
(La Confédération a limité sa contribution financière à l'évaluation de la mise en application du concept.)
- Durée:** du 1.6.1995 au 31.5.1998
- Évaluation:** Dr. U. M. Studer, START AGAIN Suchttherapiezentrum für Drogenabhängige, Steinwiesstrasse 24, 8032 Zürich
- Résultats:** L'évaluation a montré qu'à sa sortie un tiers de la clientèle s'est réinséré avec succès, un tiers s'est réinséré mais a rencontré des problèmes et un tiers a récidivé. L'efficacité du programme de thérapie ne peut pas être imputée à des éléments d'intervention précis. Il semble que ce soit l'offre globale de thérapie qui initie chez les personnes des processus durables d'auto-guérison. Le recours à la postcure ambulatoire a été un facteur tout aussi important pour une réinsertion sociale réussie. Le centre de thérapie pour toxicomanes poursuit son activité.
- Rapports:** **Studer, U. M.** (1998). Verlangen, Süchtigkeit und Tiefensystemik. Fallstudie des Suchttherapiezentrum für Drogenabhängige START AGAIN in Männedorf und Zürich im Zeitraum von 1992 bis 1998.

2.9 Section pour adolescents toxicomanes dans l'exécution des mesures

Foyer de Aarburg

- Concept:** Des adolescents délinquants, pour lesquels un placement en institution était nécessaire et une approche pédagogique possible, qui ne souhaitaient cependant pas encore entreprendre de leur plein gré une thérapie, ont bénéficié d'un traitement pédaogo-thérapeutique. D'une part, ces adolescents devaient apprendre à participer au groupe d'une manière responsable et développer ainsi leur compétence sociale; d'autre part, ils devaient apprendre à se distancer des drogues et à réagir de manière moins destructive face aux conflits. Le séjour dans la section comprenait deux phases (groupe d'accueil et groupe d'entraînement) qui se déroulaient dans deux groupes de vie séparés. Ces deux phases se différenciaient essentiellement par le degré d'ouverture du cadre pédaogo-thérapeutique.
- Durée:** du 1.9.1993 au 31.8.1996

- Évaluation: Prof. A. Uchtenhagen, Institut für Suchtforschung ISF, Konradstrasse 32, 8005 Zürich
- Résultats: Le concept appliqué n'a rencontré qu'un succès partiel. La moitié seulement des adolescents accueillis a suivi le programme jusqu'au bout et a pu être intégrée à un programme de suivi. Nombre d'entre eux sont retombés après leur sortie dans leurs anciens schémas de comportement, augmentant par exemple leur consommation de drogue et reprenant des contacts étroits avec leurs amis de la scène de la drogue. Les structures internes et externes des deux groupes de vie et les offres en matière de prise en charge qui leur sont liées ont clairement mis en évidence des différences dans les effets sur les adolescents et leur comportement. Alors que dans le groupe d'accueil, il a été possible d'établir avec les adolescents des relations fondées sur la confiance et d'engager des mesures pédagogiques incitatives, ces succès ont subi une nette régression lors du passage dans le groupe d'entraînement. La prise en charge plus orientée vers l'extérieur et moins intensive était liée à un accroissement de la consommation de drogue et à un comportement social problématique au sein du groupe.
- Rapport: **Dobler-Mikola, A., v. Massenbach, K., Müller, V., Wettach, R. H.U. und Uchtenhagen, A.** (1998). Evaluation des Pilotversuches «Abteilung für drogengefährdete Jugendliche» im Kantonalen Jugendheim Aarburg. Schlussbericht des Evaluationsteams vom März 1997 (mit überarbeiteten Kapiteln vom März 1998).

2.10 Réparation du dommage causé à la victime par des délinquants mineurs juge des mineurs du district de Zurich

- Concept: Des délinquants mineurs avaient la possibilité de réparer sur les plans moral et matériel les conséquences d'un délit qu'ils avaient commis. Délinquant et victime devaient se réconcilier avec l'aide de spécialistes. Faute d'un nombre suffisant de cas et à cause du manque d'intérêt manifesté par les victimes, le projet pilote a été interrompu prématurément après deux ans déjà.
- Durée: de l'automne 1991 à l'automne 1994
- Évaluation: M. Roth, Dorfplatz, 8911 Rifferswil
- Résultats: En principe, il faut admettre que des projets pilotes puissent échouer. Le résultat est cependant décevant: les victimes ou bien refusaient de rencontrer le délinquant, ou bien acceptaient de mauvaise grâce quand elles ne réclamaient pas d'être payées, ce à quoi il n'a pas été donné suite. Il faut toutefois observer que certains juges des mineurs conduisent dans certains cas une médiation qui est souvent couronnée de succès. Dans ce projet pilote, les hypothèses de base ont donc été mal posées.
- Rapport: **Roth M., Kupper C.** (1994). Täter-Opfer-Ausgleich, Modellversuch der Jugendanwaltschaft Zürich, Schlussbericht der wissenschaftlichen Begleitforschung.

2.11 Rötelstrasse

Office des maisons d'éducation pour enfants et adolescents du canton de Zurich

- Concept:** De jeunes adultes ont bénéficié d'une prise en charge individualisée dans de petits logements situés à l'extérieur du foyer. Ils y vivaient de manière aussi indépendante que possible tout en bénéficiant cependant pendant un an au moins d'un accompagnement adapté à leur problématique assuré par des éducateurs spécialisés chevronnés.
- Durée:** de 1987 à 1991
- Évaluation:** Dr. L. Gehrig, im Schmitthenacher 13, 8413 Neftenbach
- Résultats:** Pour le groupe d'âge prévu au départ (18 à 20 ans), le projet n'a pas complètement fait ses preuves. Il est apparu que cette catégorie de clients est encore trop instable. Pour les 21 à 23 ans, cette forme de prise en charge s'est révélée efficace. Des subventions fédérales n'entrent toutefois plus en ligne de compte pour cette classe d'âge parce que la plupart de ces jeunes adultes sont placés sur la base du code civil ou sont entrés volontairement dans ces logements.
- Rapports:** **Tanner H.** (1994). Sekundärauswertung des Modellversuchs Sonderbetreuung für Jugendliche, Städtisches Zentrum Rötelstrasse, Zürich.
Frisch J., Gehrig L. (1992). Bericht über die Begleituntersuchung zum Modellversuch «Sonderbetreuung am Zentrum Rötelstrasse in Zürich».

2.12 TREK

Basler Freizeitaktion und Verein für Jugendfürsorge Basel

- Concept:** Des séjours de plusieurs mois dans la nature sauvage devaient susciter un processus de changement en profondeur chez des adolescents asociaux. TREK fait aujourd'hui partie intégrante de l'offre d'une maison d'éducation.
- Durée:** de 1988 à 1991
- Évaluation:** F. Crain, Institut für spezielle Pädagogik und Psychologie, Elisabethenstrasse 53, 4002 Basel
- Résultats:** Ce projet pilote a montré que le recours à la pédagogie de l'aventure en tant que moyen éducatif est judicieux dans la mesure où tant la préparation du séjour dans la nature sauvage que le programme de suivi sont inclus dans le cadre pédagogique, la pédagogie de l'aventure s'inscrivant alors dans une mesure éducative à long terme. A lui seul, le séjour dans la nature sauvage a peu d'effets durables. Le taux de récurrence de ces adolescents, qui n'avaient séjourné que 6 mois dans la nature sauvage, était très élevé. Actuellement des phases de trekking sont mises en œuvre à la lumière des résultats du projet pilote et subventionnées par la Confédération.
- Rapports:** **Tanner H.** (1994). Sekundärauswertung des Modellversuchs «Erlebnispädagogisches Projekt TREK».
Henrich C. (1992). Nachuntersuchung über das Projekt TREK 90.
Mosimann R., Anderegg K. (1991). Wirkungsanalyse TREK 86 und TREK 88.